Trente-sixième Année — N° 63 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MERCREDI 4 MARS 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Un an 50 francs. Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Les Départements— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-St-Etienne 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cᵉ, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 3 MARS 1891

LA RÉVISION BELGE

Cela parait décidé. La Belgique va s'offrir une révision de sa Constitution. Sans avoir grand âge, cette Constitution est, cependant, parmi tous les pactes d'origine moderne, celle qui a le moins souffert de l'usure. Depuis 1831, date de sa naissance, elle n'a subi aucune atteinte. Et nous, en cette même période de soixante années, nous avons trouvé le moyen d'envoyer au ciel des vieilles lunes trois Constitutions, et, de plus, celle qui, présentement, nous régit, a dû être revisée deux ou trois fois. A vrai dire, notre procédure de révision est moins compliquée que la procédure belge, et nous en avons profité de diverses manières.

Nous avons trop connu notre bonheur. Les Belges ne connaissaient pas le leur. Ils vont le connaitre. Puissent-ils y mettre de la prudence, puisqu'aussi bien ils ne peuvent éviter l'épreuve que leur apportent le temps et l'avènement inéluctable de la démocratie.

Assez souvent, nous avons dit ici notre pensée à l'égard de la révision belge. Du moment que la question était posée, non plus comme il y a quelques années, mais d'une façon sérieuse, la nécessité de la solution s'imposait. Et il nous avait paru qu'il était fort heureux pour les Belges que les catholiques fussent en ce moment au pouvoir eux seuls étant de taille à résoudre la question dans la justice et dans la paix.

Quelle bonne fortune c'était pour eux, les représentants des vrais intérêts du peuple, de voir les coryphées du parti libéral, leurs constants adversaires, sinon leurs irréconciliables ennemis, repousser toute idée de changement constitutionnel, toute extension du droit électoral. Oui, quelle bonne fortune pour des catholiques de montrer au peuple qu'ils ne reculent pas devant son affranchissement complet, et qu'ils ont en lui confiance entière !

D'autre part, les catholiques belges avaient pour les guider l'expérience de ceux qui, depuis bientôt un demi-siècle, pratiquent le suffrage universel dans son exagération même, c'est-à-dire dans l'application brutale et féroce de la loi du nombre.

Vous en êtes là, disions-nous à nos voisins; de grâce, ne laissez pas échapper l'occasion, faites la réforme pour vous, ou bien elle se fera contre vous. Et, lorsqu'un deuil national unissait tous les partis dans les mêmes regrets, on paraissait s'autoriser de cet élan de loyalisme pour arrêter le mouvement réformateur, nous avons dit au contraire : il faut profiter de cet élan pour que la réforme s'accomplisse dans les meilleures conditions possibles.

On ne s'est point arrêté. Maintenant, quoi qu'on fasse, l'heure est venue de passer de la parole aux actes.

Malheureusement, un des chefs catholiques les plus éminents, M. Woeste, combat avec une ardeur étrange le projet de révision. On pourrait s'attendre à plus de clairvoyance d'un homme politique qui prèchait naguère comme catholique, le suffrage universel, et l'on ne voit pas trop quel intérêt le pousse à figurer aux côtés de M. Frère-Orban et de M. Bara. Espérons que M. Woeste en reviendra.

Elle est si belle la partie ! Les partisans du suffrage universel, sans atténuations, comprennent eux-mêmes, qu'en continuant à le réclamer, ils dépassent le but. Ils semblent donc prêts à se contenter du suffrage universel *organisé*. De son côté, le ministère, prenant position, parait ne plus reculer devant la réforme. Il incline vers le système électoral de l'*occupation*, c'est-à-dire du suffrage locatif, modifié et corrigé encore par une représentation sérieuse des intérêts et des minorités.

C'est là, nous ne cessons de le répéter, qu'est la solution ; c'est le grand exemple que la Belgique doit nous donner à nous-mêmes.

Très justement, un organe progressiste, mieux avisé que d'autres propose de faire trêve à toutes les querelles de parti pour ne s'occuper que de la révision. Préalablement, la *Nation*, conseille une entente de tous les partisans de la révision, de droite ou de gauche et du gouvernement.

Mais on ne l'entend guère.

Et, remarque le *Temps*, « pendant que le gouvernement et le pays légal piétinent sur place, il s'amasse bien des colères. Tout ce temps perdu, on le regrettera peut-être amèrement un jour. »

Nous l'avons dit aussi, depuis longs jours? Il ne faut pas être grand prophète pour prédire des orages, lorsqu'on voit les vents semés à plaisir. M. Woeste dont l'opposition aux projets de M. Beernaert parait tout compromettre, est-il donc certain de pouvoir garder le présent état de choses électoral? Il ne le voudrait dire, et ne le pourrait, le voulût-il? Pourtaut, il ne veut du suffrage universel d'aucune façon, simple ou mitigé. Que veut-il alors? Tenir le monde en suspens? C'est une belle ambition; mais cela n'empêche pas le monde de marcher.

Un bureau du travail

Le Conseil supérieur du travail, qui s'était réuni le 18 février, a terminé samedi sa session. Pendant ces dix jours, il a déployé une très grande activité. Nous aurons à revenir en détail sur la plupart des questions qu'il a traitées. Aujourd'hui, nous ne voulons nous arrêter que sur l'une d'entre elles, qui a été résolue avant-hier : celle de la création d'un Office du travail.

Cette institution nouvelle sera chargée, suivant la résolution adoptée samedi, « de rassembler et de vul- » gariser tous les documents et informations utiles » relatifs au travail, à ses rapports avec le capital, » aux heures de travail, aux salaires des travailleurs, » hommes femmes et enfants ».

Cette indication générale est suivie d'une très longue énumération de tous les renseignements statistiques qui devront être recueillis par l'Office. Si cette mission est fidèlement exécutée, la nouvelle institution rendra de précieux services à l'économie sociale et à la législation. Au temps où nous sommes, les questions relatives au travail prennent une place de plus en plus large dans les débats parlementaires et dans les préoccupations des hommes d'Etat Quelque opinion qu'on ait sur les solutions que comportent ces problèmes, il faut, avant tout, à tout prix les étudier et les connaitre.

Il n'est pas de gouvernement qui puisse se soustraire à la nécessité d'une pareille étude. Des bureaux de statistique du travail existent presque partout. En Angleterre, le ministère organise en ce moment même une vaste commission d'enquête qui n'aura pas d'autre mission. Rien n'est plus utile, rien ne répond mieux aux besoins de notre époque et de notre pays que la création d'un office chargé de recueillir, de centraliser et de publier des informations aujourd'hui éparses, insuffisantes et incomplètes. Le principe de la résolution adoptée par le Conseil supérieur du travail ne saurait donc soulever aucune objection. Mais tout dépend de l'application qui en sera faite. Il n'est pas inutile de signaler, dès à présent, deux des écueils qui devront être évités.

Il faudra avoir soin, d'abord, de ne pas « faire trop grand », quelques-uns de ceux qui ont réclamé avec le plus d'ardeur la fondation d'un Office de travail voient déjà en fonctions, dans leur imagination, une sorte de ministère, ou tout au moins de direction générale, organisée sur le modèle de nos grandes administrations publiques, avec une légion de chefs de division, de chefs de bureau et d'employés. Ce que ces réformateurs aperçoivent et apprécient sur tout dans la création projetée, c'est un prétexte à création de places. Il importe fort que leurs espérances soient déçues. Rien ne sera plus aisé que d'organiser le nouvel Office d'une façon très économique. Il existe aujourd'hui, au ministère du commerce, deux ou trois bureaux occupés presque exclusivement à dresser des statistiques.

Il existe un bureau de statistique au ministère de l'agriculture. Il existe, au ministère de l'intérieur, un bureau dit des Sociétés de secours mutuels qui fait double emploi avec ceux du ministère du commerce. On ne va pas, nous aimons à le croire, laisser tous ces bureaux fonctionner parallèlement à l'Office du travail. Tout ce qu'il y aura à faire, ou presque tout, ce sera de les réunir, d'établir des relations suivies entre eux et les administrations locales existantes, et de les placer sous la direction d'un chef qui soit, non pas le partisan mil tant de telles ou telles idées économiques ou sociales, non pas quelque protégé de M. le ministre du commerce ou de tout autre ministre, non pas, surtout, un homme politique en activité ou en disponibilité, mais un statisticien de profession, un simple et modeste statisticien.

Cette dernière condition est essentielle. Il faut absolument qu'on s'y conforme, pour bien prouver qu'on n'entend rien établir qui ressemble à un ministère du travail ou à une entreprise de propagande. Les organisateurs du nouvel Office auront, sous ce rapport, un bon modèle à imiter : c'est le « Département du travail » qui existe aux Etats-Unis, et au sujet duquel M. Léon Say donne, dans son rapport sur l'Exposition d'économie sociale en 1889, de très intéressants renseignements. Fondée en 1884 sous le nom de « Bureau du travail » et subordonnée alors au secrétaire de l'intérieur, cette institution a été, en 1888, affranchie de tout lien hiérarchique avec les divers départements ministériels.

Son chef, qui porte le titre de « commissaire », peut adresser directement ses rapports au Président et aux deux Chambres. Mais ce personnage n'a aucune analogie avec ce que nous appelons un ministre. Son rôle consiste uniquement à recueillir et à publier des informations. Une tâche analogue est accomplie par des bureaux qui existent dans différents Etats, mais qui sont entièrement indépendants du Pouvoir fédéral. Lorsque ces bureaux ont été établis, les partis ont essayé de s'en emparer pour leur faire jouer un rôle politique. Cette tendance était mauvaise : on l'a vite abandonnée.

Aujourd'hui, les bureaux des Etats et le Département fédéral du travail sont ce qu'ils doivent être : de simples offices de renseignements. Ils ne rédigent pas de projets de loi ni de règlements. Ils n'essayent pas de faire prévaloir telle ou telle doctrine. Ils ne cherchent qu'à « présenter les résultats de bonne foi, sans égard à la théorie », comme le dit le chef même du Département fédéral, M. Carroll Wright. C'est un excellent programme. Il faudra veiller avec soin à ce que notre Office du travail n'en ait pas d'autre.

JULES DIETZ.

UN DISCOURS DE LÉON XIII

Rome, le 2 mars, 1 h. 50 soir. — Son Eminence le cardinal doyen, dans l'adresse qu'il a lue au Pape à l'occasion de l'anniversaire de son couronnement, a établi une comparaison entre le pontificat actuel et celui de Grégoire le Grand.

Le Saint-Père, dont la mine était superbe, la voix merveilleusement forte et claire, a dit que la douzième année de son pontificat s'était terminée au milieu des sollicitudes les plus graves, souvent pleines d'amertumes.

L'année qui commence, étant données les conditions de la société actuelle, sera probablement la source de nouvelles tribulations.

Les vœux du Sacré-Collège arrivent à propos et leur valeur s'augmente de ce qu'ils sont placés sous le patronage de Grégoire-le-Grand.

« Loin de Nous, a dit le Saint-Père, le soupçon de songer à établir une comparaison même éloignée avec un Pontife si grand. Mais sa grandeur Nous stimule, et nous voulons tâcher de suivre ses splendides exemples.

» En bien des points, les deux époques se ressemblent. De cette ressemblance il convient de tirer des enseignements et des consolations au milieu des malheurs et pour les besoins de notre temps.

» Alors, comme maintenant, l'Eglise et le Pontife durent combattre des ennemis furieux. Les Lombards et d'autres barbares exercèrent la patience et la constance de Grégoire.

» Mais les plus cruelles souffrances sont causées par les ennemis intérieurs, moins féroces, plus rusés et plus pernicieux

» La prédication de l'Evangile adoucit les barbares et les convertit à la foi, en leur donnant des sentiments chrétiens et des mœurs civilisées.

» Les autres ennemis, au contraire, environnés de lumière et de vérité, restent hostiles aux Pontifes, rebelles à l'Eglise.

» Le nombre de ces ennemis est plus grand que jamais, leur malice s'est accrue, leur haine demeure implacable.

» Mais tous leurs artifices, leurs embûches, leurs assauts ne prévaudront jamais contre l'Eglise. Elle vivra.

» Saint-Grégoire, au milieu d'ennemis féroces et de difficultés sans nombre, était plein de sollicitude pour tous les peuples de la terre et multipliait ses labeurs en Orient pour conserver l'intégrité de la foi et une ferme union.

» L'Eglise romaine envoyait en Angleterre des missionnaires, qui y portèrent le trésor de la foi et en firent la terre des saints.

» Nous aussi Nous portons le plus vif intérêt aux Eglises d'Orient, que Nous voudrions voir unies au centre de la vérité catholique et reprenant une vie nouvelle

» Nous aussi, de tous les vœux de Notre cœur. Nous hâtons le moment favorable où les incessants progrès de la foi catholique en Angleterre atteindront le but désiré.

» Mais Grégoire fut aussi le salut de Rome et le défenseur du peuple italien.

» Comme Léon le Grand fit reculer Attila vers le Mincio, ainsi par la majesté de sa parole, Grégoire fit reculer vers le Tessin Astolphe et ses peuples qui allaient donner l'assaut à la Ville éternelle.

» Il prit aussi la défense des populations italiennes abandonnées par les empereurs de Byzance et pressurées par leurs lieutenants.

» Ainsi, l'histoire de cette époque confirme clairement ce que nous ne cessons de répéter à l'Italie actuelle : que l'Eglise et le Pontife romain sont ses plus grands bienfaiteurs et ses meilleurs amis, et que les combattre, les contrarier, c'est non seulement une impiété, mais une vraie folie politique (*vera stoltezza politica*).

» Enfin Grégoire s'occupa de l'esclavage et n'epargna aucun sacrifice pour rendre la liberté aux esclaves.

» En ceci, la condition présente est meilleure ; la lutte contre l'esclavage rencontre la faveur générale. Les princes et les gouvernements s'en occupent, et Nous au temps de notre jubilé, Nous avons encouragé le dessein de donner la liberté aux esclaves du Brésil.

» Depuis, Nous n'avons rien omis pour faire triompher surtout en Afrique cette œuvre de foi et de civilisation.

» L'action éducatrice et moralisatrice par excellence de l'Eglise est indispensable pour réussir, car il serait vain d'abolir l'esclavage si les esprits et les mœurs restaient barbares

» Aussi les missionnaires catholiques ont-ils sur ce terrain une place spéciale, presque privilégiée.

Les missionnaires de tous pays doivent s'unir dans ce but, et Dieu veuille que l'appui de leurs gouvernements respectifs ne leur manque pas.

» Louange à ceux qui déjà donnent cet appui comme à ceux qui sont prêts à le donner.

» Pour Nous, si le Ciel Nous fait atteindre Notre jubilé épiscopal, Nous assignerons les ressources que Nos fils généreux mettront dans Nos mains à ce noble but, si conforme à la mission de la divine Eglise : l'extension du règne de Jésus-Christ parmi ceux qu'environnent les ombres de la mort.

» Plaise au Seigneur, par la puissante intercession de saint Grégoire, de donner la prospérité à ces grandes œuvres que réclament les temps modernes. »

UN TRAITÉ VIOLÉ

Il y a, dans le traité de Francfort, un certain article ainsi conçu :

« Les traités de commerce avec les différents Etats de l'Allemagne ayant été annulés par la guerre, le gouvernement français et le gouvernement allemand prendront pour base de leurs relations commerciales *le régime de traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée.*

» Sont compris dans cette règle les droits d'entrée et de sortie, le transit, les formalités douanières, l'*admission et le traitement des sujets des deux nations*, ainsi que de leurs agents. »

De cette clause, il résulte que les ordonnances allemandes relatives à l'obligation des passeports pour l'entrée en Alsace-Lorraine ont été prises en violation du traité de Francfort.

Il est évident qu'en cette affaire la France, non seulement s'est vu refuser le traitement de la nation la plus favorisée, mais encore qu'elle est moins bien traitée que toutes les autres nations.

LA SANTÉ DU PRINCE NAPOLÉON

Rome, 2 mars. — L'état du prince Napoléon est stationnaire. Sa grande faiblesse inspire toujours de vives inquiétudes. Il a pu reposer cette nuit, grâce à une forte piqûre de morphine. On le soutient avec du vin de Champagne et du marsala.

A l'hotel, c'est un va-et-vient continuel d'hommes politiques, de diplomates, d'artistes, d'écrivains, qui viennent s'inscrire sur le registre déposé au bureau de l'hotel.

Personne n'est plus admis à voir le prince dont l'état nécessite un repos absolu.

M. Belclaud, le secrétaire de Son Altesse, et Edouard son valet de chambre, qui tombaient de fatigue, le prince ne voulant être soigné que par eux, viennent de trouver un aide très efficace en la personne d'une amie du prince, arrivée ce matin de Paris, et qui s'est installée à son chevet.

Une nouvelle consultation des sommités médicales de Rome aura lieu demain.

Le roi aurait voulu faire transporter le prince au palais royal, mais le malade n'est pas transportable.

On espère encore que la constitution du prince, qui a été très robuste, pourra triompher du mal, comme lors d'une précédente attaque dont il fut frappé à Prangins.

C'est pendant cette maladie que le prince se lia avec Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève.

Paris, 2 mars. — En présence de l'amélioration de l'état du prince Napoléon, la question de savoir s'il recevrait les secours de la religieux, au cas où il se trouverait en danger, ne s'est pas posée.

Mais il n'est pas douteux qu'elle serait résolue dans le sens de l'affirmative, le prince Napoléon professant maintenant des opinions tout autres que celles qu'on lui connaissait jusqu'à présent. Depuis qu'il est à Rome, il est allé tous les dimanches à la messe, au vu et au su de toute la ville.

Ajoutons que l'été dernier déjà, à Thoune, en Suisse, il allait tous les dimanches à la messe, avec une personne de ses amis, et que tous deux suivaient l'office dans le même paroissien.

TARIF DES DOUANES RUSSES

La Russie a porté récemment un nouveau coup à l'industrie européenne. Tous les droits de douane sur les objets manufacturés et sur plusieurs articles de consommation alimentaire sont désormais soumis à une surtaxe douanière de 20 0/0. Nous en connaissons l'origine, c'est un des innombrables effets de répercussion, engendrés par la hausse de l'argent.

Avant cette hausse, résultat direct de la nouvelle loi monétaire des Etats-Unis, l'unité monétaire russe, le rouble d'argent ne valait guère plus de 2 fr. 30. Il dépasse maintenant le cours de 3 fr. Cette hausse du rouble si avantageuse pour le gouvernement, puisqu'elle lui facilite les moyens de payer les coupons de la dette à l'étranger est désavantageuse à l'industrie russe ; la baisse du change réduit de 30 0/0 le prix des marchandises importées en Russie. Elle atténue d'autant la protection douanière. Les industriels s'en sont plaints.

Leurs réclamations ont trouvé bon accueil dans les sphères gouvernementales et le gouvernement russe a augmenté les droits de douane de 20 0/0. Sans doute cette mesure est infiniment plus nuisible au commerce allemand qu'au nôtre; mais le malheur d'autrui n'est qu'un piètre avantage, et le commerce français en souffrira aussi, quoi dans une moindre proportion.

(*Le Journal des tarifs et traités de commerce.*)

REVUE DE LA PRESSE

Saint-Genest, dans le *Figaro*, s'en prend assez vivement à ce qu'il appelle le chauvinisme bourgeois :

« Ce qu'on appelle communément patriotisme à Paris, c'est la vanité. Une vanité enfantine, fiévreuse, qui nous a rendus célèbres en Europe.

» Vanité qui fait qu'à la fin d'une campagne nous ne pouvons jamais avouer franchement que nous avons été battus, ce que toujours il nous faut expliquer que c'était une retraite en bon ordre et que sans un certain général nous étions vainqueurs.

» Vanité si puérile que le même jour le bon bourgeois parisien applaudira des paroles sur la revanche, des revendications contre l'Italie, des menaces contre l'Angleterre, des insultes contre le souverain d'Espagne. Après quoi on pourra lui dire qu'il n'a plus rien à craindre, qu'il peut regarder la Prusse en face, que toutes nos défaites viennent des généraux, que lui, bourgeois, a toujours été admirable... et il sera content ! Car il n'y a pas d'énormité que n'accepte cet homme d'esprit, tant il est vaniteux.

» Les chauvins sont sûrs de lui plaire à ce bourgeois, le procédé est commode, mais le malheur c'est qu'il est dangereux. Si j'en veux aux chauvins, c'est que c'est à eux que nous devons nos plus grandes humiliations nationales, depuis vingt ans.

Car c'est toujours le lendemain de leurs rodomontades que nous avons été forcés de nous courber le plus bas.

» C'est eux qui par leurs provocations ont inutilement augmenté les tortures des Alsaciens-Lorrains, et par dessus tout c'est eux qui nous ont enlevé la sympathie de l'Europe en faisant croire que nous étions complices de leurs folies, *ce qui n'est nullement vrai.*

» En résumé, lecteurs, voilà vingt ans que cela dure, il faut pourtant savoir ce qu'on veut. Dans ce monde il n'y a entre les peuples que deux états possibles : l'état de paix et l'état de guerre.

» Voulons-nous conserver la paix, voulons-nous déclarer la guerre? la question est là.

» Si nous voulons rester en paix, toutes nos paroles sont oiseuses; si nous voulons déclarer la guerre, toute notre conduite est insensée.

» Car le jour où on veut vraiment la lutte, il faut laisser là les dissensions intestines, les haines politiques et religieuses, ne plus sacrifier ses journées à l'amour de l'argent, ses soirées à l'amour du plaisir, il faut vivre dans l'austère et unique pensée de la revanche.

» Or, je vous le demande, est-ce ainsi que nous vivons ?

Opinion du rédacteur parlementaire du *Soleil* sur la suppression des bookmakers :

« Il y a, parmi ceux qui ont élu les députés de Paris beaucoup de joueurs, dont ils viennent de déranger les combinaisons, de détruire les espérances, de troubler les plaisirs : bourgeois, employés, marchands, ouvriers parient sur la pelouse; c'est même pour la plupart, comme un impérieux besoin et une seconde nature. Ceux-là même qui ne jouent jamais ou qui hasardent seulement, de loin en loin, un petit écu, tirent un certain profit des courses; toute une population en vivait ou presque.

» Ceux qui perdaient leur argent étaient convaincus qu'ils se rattraperaient un jour ou l'autre ; ceux qui, par le plus grand des hasards, gagnaient quelque chose, entrevoyaient déjà la fortune et s'apprêtaient à la saisir; les autres ne renoncent pas sans maugréer à leurs petits bénéfices : tous en veulent mal de mort aux députés, à ces trouble-fêtes, à ces empêcheurs de danser en rond.

» Il parait même que les électeurs du vingtème arrondissement n'apprécient pas, comme ils le devraient, l'honneur d'être représentés à la Chambre par un Romain ; ils préfèreraient un Tony Révillon plus fin de siècle.

» Les autres, ceux qui représentent la province, ne partagent ni ces préoccupations ni ces craintes. Il y a peu de course dans les départements et l'on n'y joue guère qu'au cercle; sans y être inconnu, le pari n'y est point populaire. Qu'on supprime les baraques et les piquets, les électeurs ne s'en soucient guère; mais s'il faut, pour distribuer des prix sur tous les hippodromes, inscrire au budget quelques millions de plus et les demander aux contribuables, ils ne verront pas avec plaisir ce revers de la médaille.

» Quant à ceux de nos honorables dont les électeurs élèvent des chevaux, ils ne sont pas précisément sur un lit de roses.

La fable du jour :

Le Loup et l'Agneau

La raison du Prussien est toujours la meilleure.
Nous l'allons montrer tout à l'heure.
Un Alsacien s'en allait
Tout le long des bords de la Sarre.
Survient un statthalter qui, sans lui crier gare,
L'arrête au milieu du trajet :
— Ils font beaucoup de bruit, là-bas, aux Batignolles,
Et les Parisiens n'ont pas
La mine de faire grands cas
De nos procédés bénévoles.
— Mais, dit l'Alsacien, qu'y puis-je en mon séjour ?
Je ne sors pas de mon Strasbourg.
Donc je n'y suis pour rien. — Pour tout! répondit l'autre.
Ne faisons pas le bon apôtre !
Un monsieur de Montmartre a dit du mal de moi.
— Lui peut-être. Pas moi ! — Très bien, si ce n'est toi.
Si ce n'est toi, c'est donc ton frère!
On insulte ma mère;
Qui que ce soit, c'en est assez !
Et c'est toi qui paieras, mon bon, les pots cassés !......

SÉNAT

Séance du 2 mars 1891

Présidence de M. BARDOUX, vice-président

La séance est ouverte à 2 heures.

INTERPELLATION DE M. MAUGUIN

M. le Président. — La parole est à M. Mauguin.

M. Halgan. — Mais monsieur le ministre de l'intérieur qui est interpellé n'est pas là ! (Bruit à gauche).

M. le Président. — M. le commissaire du gouvernement est présent.

Voix à gauche. — Le ministre est dans les couloirs.

M. Halgan. — Attendons-le ! (Nouveau bruit).

M. Constans entre dans la salle.

DISCOURS DE M. MAUGUIN

M. Mauguin. — Contrairement à ce qu'on a affirmé, les charges de l'Algérie sont aussi lourdes que celles de la Métropole.

A coup sûr, le département auquel appartient M. Pauliat coûte plus cher à la Métropole que l'Algérie.

M. Pauliat. — Mais il paie les impôts, ce département !

M. Mauguin. — Nous ne ferons rien de l'Algérie, si nous ne nous assimilons pas les Arabes; il n'est pas possible d'appliquer les lois scolaires; à Blidah, par exemple, il y a cinquante-cinq garçons de dix ans mariés, soixante filles de neuf ans mariées, cent quatre-vingts de dix ans. (Rires prolongés.)

M. Berthelot. — Mais j'ai vu l'école de Tizi Ouzou fort bien garnie.

M. Mauguin. — Je crois bien, on attendait un ministre; c'était un voyage à la Potemkin. (Nouvelle hilarité.)

Messieurs, je vous demande d'envoyer un mot d'encouragement aux colons qui, depuis trois jours, ont suspendu leurs travaux pour attendre de savoir ce que le Parlement pense de l'œuvre qu'ils ont accomplie.

DISCOURS DE M. DE CÈS-CAUPENNE

M. de Cès Caupenne. — J'ai passé 25 ans en Algérie et j'apporte au Sénat l'appui de mon expérience.

J'ai reçu un journal qui parle d'une conspiration algérienne ; pour moi le vrai conspirateur est M. Pauliat ! (Tumulte. — Interruptions.)

M. Audren de Kerdrel. — Il n'est pas permis d'appeler un collègue conspirateur (Bruit.)

M. Hervé de Saisy. — C'est sans doute contradicteur qu'a voulu dire M. de Cès-Caupenne. (On rit.)

M. de Cès Caupenne. — M. Pauliat et ceux qui pensent comme lui, en voulant accorder le suffrage à tous les indigènes arriveraient à reconstituer les anciennes familles.

C'est là la conspiration cés...

M. Dide. — Il n'y a pas deux interpellateurs, il n'y a que moi !

M. Pauliat. — Je suis interpellé. (On rit).

M. de Cès-Caupenne. — L'administration a été paternelle pour les indigènes.

Pour ne pas froisser les sentiments des musulmans, on a interdit les représentations de Mahomet. (Explosions d'hilarité).

BOURSE DE PARIS

du mardi 3 mars

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours préced.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt
	Fonds d'État			
93 37/12	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	93 65
95 35	3 0/0	.. ..	.. ..	95 92
105 10	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105 20
94 60	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	95 25
.. ..	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	19 85
495 ..	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	495 62
76 321/2	Extérieure 4 0/0	.. ./.	.. ./.	77 9/16
92 40	Hongrois 4 0/0	.. ./	.. ./	93 3/16
56 75	Portugais 3 0/0	.. ./.	.. ./.	57 1/4
96 7/16	Consolidés anglais	.. ./	.. ./.	96 3/16
99 7/19	Russe 1880	.. ./.	.. ./.	99 3/8
160 75	Russe 1889	.. ./.	.. ./	.. ..
.. ./.	Russe 1890	.. ./.	.. /	.. ./.
	Sociétés de crédit			
4312 50	Banque de France	.... ..	.. ..	4330 ..
555 ..	Banque d'Escompte	.... ..	.. ..	556 ..
828 75	Banque de Paris	.... ..	.. ..	840 ..
1283 75	Crédit Foncier	.... ..	.. ..	1287 ..
435 .	Crédit Mobilier	.... ..	.. ..	437 ..
818 75	Crédit Lyonnais	.... ..	.. ..	820 ..
628 25	Banque Ottomane	.... ..	.. ..	633 75
	Chemins de fer			
1885 ..	Nord	.... ..	.. ..	1892 .
1538 75	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	.. ..	1545 ..
1580 ..	Orléans	.... ..	.. ..	.... .
543 .	Autrichiens	.... ..	.. ..	545 ..
202 50	Lombards	.... ..	.. ..	205 ..
248 75	Nord Espagne	.... ..	.. ..	251 48
316 25	Saragosse	.... ..	.. ..	318 ..
	Valeurs diverses			
1472 50	Gaz Parisien	.... ..	.. ..	1472 ..
68 75	Métaux	.... ..	.. ..	.. ..
88 75	Panama	.... ..	.. ..	87 50
2447 50	Suez	.... ..	.. ..	2455 ..
	Mines			
581 25	Rio-Tinto	.... ..	.. ..	583 25
170 62	Tharsis	.... ..	.. ..	175 ..
397 .	de Beers	.... ..	.. ..	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 3 mars 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 50 ./.	3 0/0	95 70 ./.
93 65 ./.	3 0/0 1891	93 70 ./.
95 70 ./.	3 0/0 amortissable	95 75 ./.
105 0[illegible] ./.	4 1/2 0/0 1883	105 .. ./.

BOURSE DE LILLE

du mardi 3 mars

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COUR PRÉCED
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	114 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.. ..	120 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	515 25	515 25
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	510 25
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	422 75
Lille 1887	.. ..	397 ..
Lille 1890 (libérée)	.. ..	481 50
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	480 ..
Armentières 1886	.. ..	495 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	45 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	.. ..	106 75
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Decroix, Cie	.. ..	1152 50
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cᵉ (act. anc.)	.. ..	75 ..
» » (act. neuv.), 250 fr. p.	.. ..	275 ..
Caisse Platel et Cie	.. ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.. ..	605 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.. ..	420 ..
Compt comm. Devilder et Cie, act. 1 000 fr.	.. ..	1160 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. nᵒ 37, act. 500 fr. p.	.. ..	580 .
Le Nord, assur., act. 1.000 fr., 250 payés	.. ..	2250 ,
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.. ..	435 .
Union Liniere du Nord, act. 500 fr., tout p.	.. ..	220 50
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.. ..	500 .
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.. ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. us. Grassin) 500 fr.	.. ..	150 .
Tramways du Départem. du Nord (ex-c., 7)	.. ..	25 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.. ..	512 ..
Delgutte et Cie	.. ..	530 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t.p.	.. ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	.. ..	3600 .
Denain et Anzin	.. ..	205 ..
Obligations Nord	.. ..	320
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	.. ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.. ..	175 .
Gaz Wazemmes (1 à 2.000) remb. à 300 fr	.. ..	514 75
Chemins de fer économiques du Nord	.. ..	523 75

CHARBONNAGES

ACTIONS		Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.. ..	14610 ..
Anzin 100e de denier	5120 ..	5120 ..
Béthune 1881		595 ..
Béthune 1877		411 25
Bruay (Pas-de-Calais)	.. ..	14250 ..
Bully-Grenay le 6e	3380	3380 .
Carvin	1720	1720 .
Courrières		44470 50
Campagnac		445 ..
Crespin	305	305 ..
Douchy		4200 ..
Douaisienne (act. libérée) 500 fr.		225 ..
Dourges		9100 ..
Escarpelle (Nord)		3600 ..
Epinac		390 .
Ferfay (Société anonyme)		838 75
Lens		26200 .
Liévin		9950 ..
Ostricourt		550 ..
Meurchin		6400 ..
Marles 70 0/0 part d'ingénieur		24900 .
Orocourt		2000 .
Sincey-le-Rouvray		70 .
Thivencelles, Fresnes-Midi		190 ..
Vicoigne et Nœux		20200 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'impératrice Frédéric

Paris, 3 mars. — Il est hors de doute que l'impératrice a écrit de Londres à l'empereur Guillaume qu'elle était enchantée de son séjour à Paris et qu'elle n'avait qu'à se louer de l'accueil public et privé.

A son tour, l'empereur Guillaume a chargé, nous assure-t-on, son ambassadeur à Paris de remercier les autorités françaises de leurs bons offices à faire respecter les droits de l'hospitalité.

D'autres informations, puisées aux meilleures sources, nous permettent d'affirmer que le sentiment public en Allemagne est contraire à toute interprétation exagérée ou erronée de l'incident.

Berlin, 3 mars. — Je puis vous certifier de la façon la plus précise et la plus absolue que l'empereur a reçu de sa mère une lettre désolée dans laquelle l'impératrice adjure son fils de ne pas maintenir l'aggravation apportée aux mesures concernant les passeports.

Cette décision de l'Empereur a certainement été prise, lui écrit sa mère, dans un premier mouvement de mauvaise humeur et alors qu'il n'était qu'imparfaitement renseigné.

L'impératrice demande instamment que son voyage à Paris n'ait pas pour conséquence des mesures qui frappent les populations du Reichsland.

Elle affirme qu'elle a parcouru, avec la princesse Marguerite, tous les quartiers de Paris; que certainement de nombreux Alsaciens-Lorrains ont dû la voir, et que personne ne lui a manqué d'égards.

« J'ai reçu à Paris, déclare l'impératrice, l'hospitalité la plus courtoise. »

On assure même que la mère de Guillaume II aurait adressé au comte de Münster, une lettre destinée à la publicité, et dans laquelle, après avoir prié l'ambassadeur d'être son interprète auprès de toutes les personnes qui se sont fait inscrire à l'Ambassade, elle constatait le parfait accueil qu'elle avait reçu à Paris.

C'est sur un ordre venu de Berlin, que cette lettre n'a pas été publiée.

Le cosaque Achinoff

Le *Figaro* annonce que le cosaque Achinoff, sur l'ordre du gouvernement russe, a quitté Paris hier matin. En partant, il a adressé la lettre suivante à Mme Adam :

« Madame,

» Après avoir remis entre les mains des Français tous les documents nécessaires à la défense de ma cause vis-à-vis des Français, je quitte la France convaincu que c'est en ami.

» Comme dernier mot écrit à Paris, je vous adresse l'expression de ma profonde gratitude pour la généreuse et noble défense que vous avez entreprise en ma faveur, en sincère amie de la Russie.

» Veuillez agréer, Madame, je vous prie, les hommages les plus respectueux de

» Votre tout dévoué, » N. ACHINOFF. »

Le général Boulanger

Un de nos confrères de Paris publie cette dépêche :

« Londres, 2 mars. — Le gouvernement anglais croit avoir entre les mains des preuves assez évidentes des dernières intrigues menées à Jersey par le général Boulanger (avant sa fugue à Bruxelles) pour ne pas refuser l'extradition si elle lui est demandée par le gouvernement français.

» Lord Salisbury regrette infiniment l'incident de Versailles, mais on croit ici que le général Boulanger avait décidé, trois jours avant la visite de l'impératrice Frédéric à la ville de Louis XIV, d'amener coûte que coûte, et sous le premier prétexte venu, une explosion d'opinion contre l'Allemagne et en faveur de Boulanger,

» Lord Salisbury est dans une irritation extrême contre le général, et ses collègues sont absolument dans les mêmes sentiments. Pour peu que le gouvernement français y tienne — ce qui est douteux — le général Boulanger sera arrêté et conduit devant les Etats de Jersey, qui très vraisemblablement, pour se débarrasser de lui, le remettront aux autorités françaises. »

Un autre journal a interviewé le personnage mystérieux que le général Boulanger a reçu ces jours-ci à Bruxelles :

« — Il y a plusieurs mois déjà, nous a-t-il dit, que le général Boulanger avait pris la résolution de quitter Jersey, où il s'était retiré pour se tenir dans un isolement qu'il croyait utile à ses méditations autant qu'à l'épreuve des dévouements sur lesquels il pourrait compter dans l'avenir. A cet égard, ce qu'il lui a été donné de voir était bien de nature à lui inspirer une amère misanthropie, mais rien n'a pu lui enlever son inaltérable bonne humeur.

» Il est venu incognito à Bruxelles, parce que la date qu'il s'était fixée pour son départ de Jersey étant proche et ayant à prendre certaines dispositions pour une installation ou une vie nouvelle, il avait dû faire ce premier voyage sur lequel il trouvait bon de ne pas attirer l'attention.

» Si la situation actuelle semble mériter des études d'ordre militaire qui ne peuvent être sérieusement faites qu'à proximité de certaines frontières, ce ne sont pas les incidents de la semaine dernière qui ont déterminé son voyage, par cette bonne raison qu'il les ignorait quand il a quitté Jersey.

» Comme il n'entretient pas de correspondance avec M. Déroulède, il ne pouvait connaître les intentions de celui-ci, et il n'a appris que par les journaux, comme tout le monde, les incidents divers qui sont survenus et auxquels il est complètement étranger, »

Un crime militaire. — Un soldat qui tire sur son capitaine. — Vengeance avortée

Brest, 3 mars. — Ce matin, au retour de l'exercice, un soldat nommé Bordelais, du deuxième régiment d'infanterie de marine, a tiré deux coups de fusil sur le capitaine de sa compagnie. La balle a sifflé à coté de ce dernier et est allée se loger dans le mur.

Bordelais est un ancien caporal cassé pour inconduite. Son capitaine est très aimé des soldats. Il avait infligé dernièrement huit jours de salle de police à Bordelais, qui a agi probablement par ressentiment.

Assassinat de deux vieillards

Strasbourg, 3 mars. — Un crime horrible, qui passionne l'opinion publique, vient d'être commis dans une petite commune du canton de Masseraux.

Deux vieilles gens, vivant d'une petite rente, ont été trouvés assassinés dans leur logement.

La femme avait le crâne fendu, et le mari était couché dans son lit, la tête presque détachée du tronc.

Un krach à Bercy

Bercy, 3 mars. — On annonce que la banque Gaytte et Dunard, qui était en relations d'affaires avec la plupart des entrepositaires de Bercy, a suspendu ses paiements hier. On parle d'un passif d'au moins six millions.

La liste civile de roi d'Italie

Rome, 3 mars. — Le roi a annoncé aujourd'hui au président du conseil qu'il proposait une économie de quatre millions sur sa liste civile.

LES MARCHÉS A TERME

BULLETIN DU JOUR

3 mars.

ROUBAIX-TOURCOING.— La situation reste toujours calme.

On a enregistré 40,000 kil. comme suit :

Caisse de liquidation de Roubaix-Tourcoing.

Buenos-Ayres type 1 : sur avril 5,000 à 5,35 ; sur mai 10,000 à 5.37 1/2; sur août 15,000 à 5,47 1/2, ensemble 30,000 k.

Caisse de liquidation de Tourcoing. — Buenos-Ayres, type 1 : sur juin, 5,000 kil. à 5,40; sur juillet, 5,000 kil. 5,45 ; ensemble, 10,000 kil

REIMS. — Marché encore sans affaires mais tendance soutenue pour les cours.

ANVERS. — Marché calme. Les acheteurs se montrent peu disposés à opérer.

On a traité : 10,000 kil. sur avril, 25,000 sur mai, 10,000 sur juin, 15,000 sur août, 5,000 sur septembre, 10,000 sur novembre, 35,000 sur décembre,

Total de la journée 110,000 kil.

LEIPZIG. — Juin, juillet et septembre ont perdu 2 1/2 pfs., les autres mois sont inchangés. On a traité 35,000 kil.

OBLITÉRATION DES TIMBRES

« L'Administration de l'enregistrement des douanes et du timbre rappelle au commerce les dispositions de l'article 5 du décret du 19 février 1874 ainsi conçu :

« Les sociétés, compagnies, maisons de banque ou de » commerce peuvent, pour l'oblitération des timbres- » mobiles, faire usage d'une griffe apposée sur le timbre » à l'*encre grasse* et faisant connaître le nom et la rai- » son sociale, le lieu où l'oblitération est opérée, enfin » la date (quantième, mois et millésime) à laquelle elle » est effectuée. L'empreinte de cette griffe, dont le mo- » dèle doit être agréé par l'Administration, est déposée, » *préalablement à tout usage*, au bureau de l'enregis- » trement de la résidence de celui qui veut en faire em- » ploi. Il est délivré un récépissé de ce dépôt sur » timbre de 0 fr. 60 c. »

» Et fait connaitre aux intéressés que les lettres de change, billets à ordre, revêtus de timbres mobiles oblitérés au moyen d'une griffe dont le modèle n'a pas été agréé, sont *considérés comme non timbrés et deviennent passibles des amendes édictées par les lois en vigueur.* »

LISTE DES MAISONS ADHÉRENTES

A L'UNION DES ACHATS

FLEURS ARTIFICIELLES.—*Roubaix* : **M. Cappart**, 69, rue de Lannoy; **M. Coppin**, 34, rue Neuve.

FLEURS NATURELLES. — *Roubaix* ; **M. Calier-Relof**, 11, rue de la Gare. — *Croix* : **M. Apollinaire Honorez**, Grande-Rue. — *Mouveaux* : **François Delombaerde** horticulteur.

FOURRURES. *Roubaix* : **M. Delisse-Thieffry**, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes.

GANTERIE. — *Roubaix* : **M. Reix**, 41, Grande-Rue.

GRAINES ET PLANTES SECHES. — *Roubaix* : **M. Lassée-Tourelle**, rue de la Gare.

HERBORISTERIE-MEDICINALE. — *Roubaix* : **M. J. Barbry**, 6, rue du Bois.

INSTRUMENTS D'OPTIQUE. — *Roubaix* : **M. Denneulin**, 14, rue Neuve.

JERSEYS (FABRICATION DE). — *Tourcoing* : **M. Henri Lehembre**, fils, 16, rue du Château.

LEÇONS DE FRANÇAIS, FLAMAND, ARITHMÉTIQUE, etc. — *Roubaix* : **M. Lucien Hermant**, 172, rue de l'Epeule.

PEINTURE ET VITRERIE. — *Croix* : **Mᵐᵉ Vᵉ Desrumaux**, rue de Lille.

PHOTOGRAPHIE. — *Roubaix* : **MM. Elkan**, rue Pellart; **Shetlle**, rue Chanzy ; **Vergaert-Roz**, 78, rue de Lannoy.